

Relevé statistique des transports de marchandises par route: compétences d'exécution conférées à la Commission

2007/0269(COD) - 23/09/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 604 voix pour, 12 voix contre et 6 abstentions, une résolution législative approuvant, sous réserve d'un amendement, la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 1172/98 relatif au relevé statistique des transports de marchandises par route, en ce qui concerne les compétences d'exécution conférées à la Commission – Adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. Georg **JARZEMBOWSKI** (PPE-DE, DE), au nom de la commission des transports et du tourisme.

Le seul amendement adopté en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision vise à supprimer l'article 9 de la proposition, jugé redondant par les députés et donc susceptible de représenter une source de confusion inutile.